



**LE VIOLON**

Paraît tous les samedis.  
L'abonnement est de \$1.00 par année, inva-  
riablement payable d'avance. Nous le vendons  
aux agents seize cents la douzaine.  
Toutes communications doivent être adressées  
comme suit :

LE VIOLON,  
45, Place Jacques-Cartier,  
MONTRÉAL.

H. BERTHELOT, RÉDACTEUR.

MONTRÉAL, 19 NOVEMBRE 1887

**Goyette vs. Ladébauche**

Le VIOLON est passé au smotte

**DETAILS DU PROCES**

Ce pauvre Ladébauche est bien à plaindre

Il a affaire à Goyette  
Holà ! vertinguette,  
Et ça fait bien pitié  
Holà ! vertingué.

Notre malheureux collaborateur flânait sur la rue Notre-Dame lorsqu'il rencontra M. Crackson, le rédacteur en chef de feu le *Daily Snooze*, qui se pique de parler le français avec plus de pureté que tous ses compatriotes d'origine anglo-saxonne.

—Monsieur Ladébauche, lui dit-il en l'arrêtant sur le trottoir, Goyette a un vrai bec contre vous.

—Que me dites-vous là ? Un vrai bec ! Qué que c'est que ça ?

—Vous comprenez bien, un vrai bec, en anglais un *true bill*.

—Comme ça, je vais être passé au smotte ?

—Oh ! yes, il jouera le mal avec vous. Vous comprenez. He will play the mischief with you.

M. Crackson s'en alla et Ladébauche fit le plongeon dans un abîme de noires réflexions. Une des aiguilles à tricoter du malheur venait de lui percer le cœur.

La hache du désespoir lui buchait l'âme et l'ange de sa gaité s'éloigna à tire d'ailes.

Le tombleur d'amertume était plein et il fallait le vider tout d'une gobe.

Ladébauche était là pétrifié comme une statue de l'embêtement sculptée par la main de la *bad luck*.

En effet le lendemain il était traduit devant la justice de son pays.

La justice le plaçait avec M. Goyette dans les plateaux de sa balance, pour s'assurer si le poids de ses iniquités pouvait le faire descendre dans l'abîme de l'expiation.

Le procès commence en cour du Banc de la Reine.

Le président du tribunal est sur son siège avec un air *cuncta stricte discussurus*. Le prévenu est à côté de ses avocats MM. Curran et Augé. Il n'est pas aux noces. Sa figure est pâle, défaite et blême.

MM. Préfontaine et Lafontaine, les avocats de la poursuite paraissent rayonnants. L'heure de la vengeance est arrivée. Les victimes du VIOLON remplissent la salle d'audience et suivent avec un intérêt des plus vifs toutes les phases de la procédure.

M. Bernard, l'interprète de la cour

se lève et d'un ton solennel il s'adresse à l'accusé.

« Prisonnier, levez la main droite, baissez-la. Ecoutez maintenant l'accusation portée contre vous. Vous avez été mis en accusation par le grand jury de ce district pour avoir enfrewâpé, passé au bob, bluffé, foulé et écrapouti Odilon Goyette, de Laprairie, en exposant sa personne politique et en lui causant par là un grand mal temporel grave contre la paix de Sa Majesté la Reine, sa couronne et sa dignité. A cette accusation, prisonnier, vous avez plaidé non coupable. Maintenant les douze bons hommes, (the twelve good men) dont vous allez entendre appeler les noms devront décider le différend que vous avez avec notre souveraine dame la Reine. Vous avez le droit d'en récuser quatre sans donner aucune raison et d'ouzer autres en donnant des raisons suffisantes.

M. Bernard prend la liste des petits jurés et commence à appeler les noms.

M. Bernard. —Honoré Mercier.

L'huissier audienier. —Honoré Mercier.

Une voix. —Présent.

M. Augé. —Challenge.

M. Bernard. —Restez-là, monsieur Mercier.

M. Bernard. —Anselme Trudel.

M. Trudel. —Présent, monsieur.

L'huissier audienier. —Honorius Beaugrand.

M. Bernard. —Avancez, monsieur Honorius Beaugrand.

La personne appelée arrive au banc des petits jurés.

Un huissier maigre lui présente une bible grasse.

M. Sicotte (greffier de la couronne). —Prisonnier, regardez le juré ; juré, regardez le prisonnier.

M. Beaugrand. —Excusez, monsieur le juge. Ça n'est pas possible. Depuis environ deux ans le prisonnier et moi nous ne pouvons nous regarder. Pas moyen de nous envisager. Le prisonnier est mon ennemi intime et je suis préjugé dans la cause.

Le juge. —C'est bien, retirez-vous.

M. Bernard. —James McShane.

Une voix. —Présent.

M. Augé. —Challenge.

M. Bernard. —Restez-là, monsieur McShane. Cléophas Beausoleil !

Une voix. —Présent.

M. Curran, C.R. —Challenge.

M. Bernard. —Restez-là, M. Beausoleil. Michel Campeau !

Une voix. —Présent.

M. Bernard. —Avancez, monsieur Campeau.

Le petit juré monte dans la boîte, prend la bible et écoute la formule du serment.

M. Sicotte. —Vous examinerez bien et fidèlement dans le différend entre l'accusé et notre souveraine Dame la Reine, etc.

Après avoir prêté serment, M. Campeau s'assoit à la place du *foreman* des petits jurés.

Les petits jurés dont les noms suivent sont appelés et récusés par MM. Curran et Augé : A. Bourbonnais, M.P.P., Dr Crevier, Edmond Hardy, Cyprien Robert, l'échevin Grenier, A. E. Poirier, Arthur Globensky, Alphonse Christin, Jos Riendeau, P. H. Roy, E. G. Martineau, Charles Thibault, E. A. Robidoux, M.P.P., L. Perault, R. Lemieux, P. M. Sauvalle et L. O. David, M.P.P. Ces messieurs interrogés sous serment déclarent tous qu'ils ont déjà émis une opinion sur la culpabilité du prisonnier et qu'ils rendront un verdict un peu perpendiculaire.

Finalement le petit jury a été composé et assermenté comme suit : Joe Riendeau, *foreman*, Pierre Rivard, G. E. Phaneuf, Frank Larin, Charles Meunier, P. Meunier, J. B. R. Dufresne, Joseph Bisailon, Zéphirin Chapeau, I. A. Beauvais, Ernest Desrosiers et Nazaire Bourgouin.

Le substitut du procureur général se lève ensuite et explique aux jurés la nature du crime dont le prisonnier est accusé.

On procède alors à l'audition des témoins à charge.

Le premier appelé à donner sa déposition est M. Odilon Goyette, le député de Laprairie.

Il est interrogé comme suit :

Q.—Comment vous appelez-vous ?

R.—Odilon Goyette.

Q.—Que faites-vous, M. Goyette ?

R.—Je suis une espèce de ministre de l'agriculture sans portefeuille. M. Mercier m'a chargé du département des habitants. On est huit s'hommes là-dedans.

Q.—Quel âge avez-vous ?

R.—Dans les environs de quarante-cinq ans. Je suis orphelin. Mon père est mort en me donnant le jour.

Q.—Connaissez-vous l'accusé Ladébauche ?

R.—Oui, votre honneur, depuis mon élection. On m'a dit qu'il rédigeait le *Violon*.

Q.—Le *Violon* a-t-il dit du mal de vous ou de personnes qui vous étaient chères.

R.—Le *Violon* a dit que j'avais été enfrewâpé.

Q.—Ça vous a-t-il fait mal ? Ça vous a-t-il causé du dommage ?

R.—Pas de dommages apparents (Pas Geo. W. Parent) mais j'en ai souffert dans ma sensibilité.

Q.—Vous avez été attaqué dans le *Violon*, dites nous ce que vous pensez de la véracité du rédacteur de ce journal.

R.—Quand à la véracité de Monsieur Ladébauche, je ne puis pas beaucoup préciser, mais les femmes de Saint-Constant disent qu'il passe un peu pour ça.

Q.—Vous êtes célibataire, M. Goyette, n'est-ce pas ?

R.—Je ne puis répondre à cette question, car je crains de m'incriminer.

(La suite au prochain numéro.)

**Le mouvement rotatoire de la terre**

Une revue pédagogique de Francfort décrit une petite expérience que chacun peut faire et qui prouve à l'évidence le mouvement rotatoire de la terre. On remplit presque entièrement d'eau un grand bol, qu'on pose sur le parquet d'une chambre non exposée aux secousses du dehors. On saupoudre l'eau, quand elle est en repos, d'une mince couche de poudre de lycopode. Sur le milieu de cette couche on trace un petit trait avec de la poudre de charbon.

L'orientation de ce trait, c'est-à-dire la constatation de sa position primitive, se fait soit par un petit objet placé dans le voisinage du vase, soit par un point indiqué à la paroi de la chambre. Au bout de quelques heures l'on constate que le trait noir a dévié de sa position primitive et qu'il s'est tourné de droite à gauche, c'est-à-dire en sens inverse.

**Les Journaux Chinois en Californie**

La majorité des commerçants et hommes d'affaires chinois de San Francisco, ainsi que leurs employés et comptables, peuvent lire et écrire la langue anglaise, et un grand nombre parmi eux sont abonnés aux journaux.

Il y a à San Francisco quatre journaux publiés régulièrement en caractères chinois. Ils paraissent toutes les semaines et ont une circulation de 2,500 exemplaires.

La direction d'un journal chinois comporte ordinairement quatre personnes, savoir : un éditeur, un sous-éditeur, un traducteur et un imprimeur. L'éditeur et le sous-éditeur sont ordinairement les propriétaires. Le traducteur est le premier et le plus important. Son devoir est de rassembler des nouvelles des quartiers chinois et de lire soigneusement les journaux américains quotidiens. De ceux-ci il prend les relevés des marchés, les nouvelles lois, les insultes faites aux Chinois, etc., tout ce qui peut, à son avis, intéresser ses compatriotes.

Il traduit ces nouvelles en chinois et les donne aux éditeurs pour l'insertion. Les éditeurs prennent des copies en caractères chinois avec la plume ordinaire de leur pays, et avec une encre spécialement préparée, sur du papier dit papier de report. La feuille de ce papier a la même grandeur que la feuille sur laquelle on imprime. Aussitôt que l'éditeur a rempli sa feuille avec les caractères chinois, son travail est terminé et il donne le papier à l'imprimeur.

Un bon imprimeur imprime, suivant leur méthode, 400 feuilles par jour. Cinq jours de travail sont exigés pour faire une édition de 1,000 exemplaires.

Les journaux sont imprimés avec une encre noire sur des feuilles simples de papier blanc, excepté au nouvel An chinois, jour où les feuilles sont imprimées avec de l'encre rouge ou sur du papier rouge.

**COMMENT ÇA SE JOUE.**

VAUDEVILLE EN 3 ACTES.

**ACTE Ier**

M. GRÉVY.—UN ENTREPRENEUR.

M. GRÉVY.—En vérité, monsieur Dimanche, votre mémoire est un peu salé, un peu salé.

L'ENTREPRENEUR. — Je n'en puis rien rabattre, monsieur le président. Je vous assure que je vous ai servi au plus juste prix. Voyez le tarif. Consultez mes livres. Vous constaterez que j'y perds.

M. GRÉVY.—Mais je ne veux pas que vous y perdiez. Un fournisseur du président de la République ne doit rien perdre avec lui. (*Appelant* Wilson ! (*au fournisseur*) Mon genre va vous régler.

L'ENTREPRENEUR.—Mille grâces, monsieur le président.

M. WILSON, *entrant*.—Vous m'avez appelé, mon cher beau-père ?

M. GRÉVY.—Oui, voici M. Dimanche, qui désire être payé de son mémoire. Veuillez, je vous prie, le régler comme il convient. Je désire que M. Dimanche s'en aille satisfait.

M. WILSON.—Il le sera.

M. DIMANCHE, *à part*.—Quels braves gens !

**ACTE II**

M. WILSON.—L'ENTREPRENEUR.

M. WILSON.—Nous disons donc que je vous dois soixante mille francs.

L'ENTREPRENEUR.—Soixante-quinze mille.

M. WILSON.—Je dis bien : Soixante mille francs. C'est un chiffre, soixante mille ; tandis que soixante-quinze, c'est bâtard, ça ne dit rien.

L'ENTREPRENEUR.—Mais si fait, je vous assure que cela me dit beaucoup.

M. WILSON.—L'honneur d'avoir servi le président de la République !

L'ENTREPRENEUR.—Je rabattrai cinq mille francs, pour cet honneur ; mais en conscience, je ne puis faire plus.

M. WILSON.—Vous avez une jolie redingote.

L'ENTREPRENEUR.—Oh ! je l'ai achetée à la *Belle Jardinière*. Moi, je n'ai pas les moyens...

M. WILSON.—C'est ce que je pensais, et je pensais aussi que pour qu'elle soit tout à fait jolie, cette redingote, il faudrait...

L'ENTREPRENEUR.—Il faudrait...

M. WILSON.—Un petit bout de ruban rouge, un tout petit bout.

L'ENTREPRENEUR.—Ah !

M. WILSON.—Je suis sûr que ça vous ferait plaisir.

L'ENTREPRENEUR.—Certainement.

M. WILSON.—Nous disons donc que j'ai à vous compter vingt-cinq mille francs.

L'ENTREPRENEUR.—Pardon ? soixante-dix mille.

M. WILSON.—Je croyais que nous avions dit vingt-cinq mille. La nomination paraîtra à l'*Officiel* demain matin.

L'ENTREPRENEUR.—Certainement, ma femme serait flattée.

M. WILSON.—Je vais vous donner un chèque de vingt-cinq mille francs contre votre acquit.

L'ENTREPRENEUR.—C'est que j'ai un besoin pressant de ces soixante-dix mille francs.

M. WILSON.—Moi aussi, tandis que je n'ai aucunement besoin d'un ruban. Quelle réclame pour votre commerce, et puis d'ailleurs c'est à prendre ou à laisser.

L'ENTREPRENEUR.—Va donc pour vingt-cinq mille francs.

M. WILSON.—Si vous préférez un chèque de dix mille, vous serez officier.

L'ENTREPRENEUR.—Oh ! chevalier me suffit, avec les vingt-cinq mille.

M. WILSON.—Ça vous ira très bien, le ruban rouge.

L'ENTREPRENEUR.—Ce qui m'irait mieux, c'est...

M. WILSON.—Rien ne peut vous aller mieux. L'argent s'en va, le ruban reste.

**ACTE III**

M. WILSON.—M. GRÉVY.

M. GRÉVY.—C'est vous, Wilson ?

M. WILSON.—Je viens vous apporter un décret à signer, une nomination dans la Légion d'honneur, M. Dimanche

M. GRÉVY.—M. Dimanche ?

M. WILSON.—Un de nos plus honorables entrepreneurs, vous accomplirez un acte de justice.

M. GRÉVY.—Vous m'en répondez, Wilson ?

M. WILSON.—Comme de moi-même. Ce Dimanche, cœur loyal et désintéressé.

M. GRÉVY.—Pas un mot de plus. Je ne veux pas le connaître. Du moment que vous me le recommandez, je signe.

M. WILSON.—Merci.

M. GRÉVY.—A propos, avez-vous réglé cet entrepreneur ? j'ai oublié son nom.

M. WILSON.—Peu importe.

M. GRÉVY.—Est-il parti content ?

M. WILSON.—Enchanté.

M. GRÉVY.—J'en suis bien aise. Payer mes fournisseurs et récompenser la vertu, tel est le but et la gloire de toute ma vie.

ALBERT MILLAUD.